

PROCES –VERBAL D’UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

2A CONSEIL & EXPERTISE

Société par actions simplifiée

Au capital de **1 000,00 euros**

Siège sociale : 4 avenue Philippe de Girard 93420 Villepinte

SIREN : 838 769 727

Nombre d’actions : 100

Procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire des associés du vingt-cinq juin

L’an deux mille vingt-quatre

Le mardi

A 13h30mn

Les associés de la société 2A CONSEIL & EXPERTISE SAS au capital de 1 000 euros divisés en 100 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est le 4 avenue Philippe de Girard 93420 Villepinte se sont réunis audit siège.

L’assemblée est présidée par Monsieur TAGUIA Ouardi en qualité de président de la société **2A CONSEIL & EXPERTISE SASU.**

Sont présents :

- **Mr TAGUIA Ouardi** représentant la société **TISSERAND EXPERTISE ET CONSEIL** propriétaire de.....90 actions.
- Mr BOURASS Abdelali**, propriétaire de5 actions.
- Mr LENEVEU Etienne**, propriétaire de5 actions.

TOTAL.....100 actions

Le président constate que l’assemblée est valablement constituée et déclare qu’elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l’ordre du jour est le suivant :

- Cession de 5 actions de Monsieur LENEVEU Etienne à Monsieur BOURASS Abdelali.
- Cession de 40 actions de **la SAS TISSERAND EXPERTISE ET CONSEIL** à Monsieur BOURASS Abdelali.

En conséquence, des modifications seront portées aux statuts.

1er Résolution :

La collectivité des associés prend acte de cette opération de cession d'actions et donne son agrément. La nouvelle répartition des actions devient alors la suivante :

- La **SAS TISSERAND EXPERTISE ET CONSEIL**,
propriétaire de.....50 actions.
- Mr BOURASS Abdelali**,
propriétaire de50 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles nécessaires des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Certifie conforme, le président : Mr TAGUIA Ouardi